

AVIS AU PUBLIC

Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Héricourt

Le public est informé que par délibération n°171/2022 du 3 novembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a autorisé le Président à conduire la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la commune d'Héricourt.

Cette révision porte sur une procédure de déclassement de la zone 1AUb d'Héricourt et de reclasser 2,8 hectares en zone agricole soit une bande d'environ 60 m de large sur la zone 1 AUb en contrebas du cimetière d'Héricourt sur les parcelles cadastrées ZA66, ZA67, ZA64 et AH533, AH291, AH290, AH289 lieu-dit champs du caillou à Héricourt.

Par arrêté du 17 avril 2023, le Président de la CCPH a prescrit cette modification qui fera l'objet d'une enquête publique dont les modalités seront définies par délibération du conseil communautaire et feront l'objet d'un avis au public au moins 15 jours avant le commencement.

La délibération et l'arrêté sont consultables au siège de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt aux heures habituelles d'ouverture et sur le site internet de la CCPH (www.payshericourt.fr).